

des amendements dont la Chambre a été saisie. Le 16 février le ministre des Finances proposait :

Que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Le 20 février, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) proposait l'amendement suivant :

Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants :—

"La Chambre regrette que les mesures proposées par le Gouvernement n'ont pas pour but de créer plus de travail au Canada, ni d'encourager le retour des Canadiens vers leur patrie, ni d'empêcher l'émigration continuelle de nos gens vers les Etats-Unis; et qu'elles ne contiennent aucune disposition pour réserver notre marché domestique aux produits de nos fermes comme aux produits laitiers; ni pour développer efficacement les ressources naturelles du pays, ni pour abolir la taxe des ventes le 1er janvier 1929."

Le 22 février l'honorable député de Lambton-Est (M. Fansher), du groupe progressiste, proposait à son tour :

Que tous les mots après "regrette" soient biffés et remplacés par les suivants :

"que le Gouvernement propose de nouvelles réductions de l'impôt sur le revenu, ce qui est un abandon grave du principe de la taxation directe; que la revision qu'il propose du tarif douanier ne soit pas suffisante pour apporter un soulagement réel aux consommateurs; et que la taxe des ventes sur les choses nécessaires à la vie ne soit pas abolie."

Je l'ai dit, monsieur l'Orateur, ces amendements se ressemblent sur un point seulement, à savoir que tous deux expriment un certain regret. A la vérité, tous deux font mention de la taxe de consommation. Les honorables membres de l'opposition officielle déplorent qu'on n'ait pas fait disparaître entièrement cette taxe; tandis que les députés qui appuient le sous-amendement se plaignent qu'on n'en ait pas exempté les articles de première nécessité. Mais quant au reste, les honorables députés des deux partis trouvent mauvais que nous ne nous soyions pas inspirés de politiques fiscales diamétralement opposées. Voilà le genre de critique adressée au Gouvernement. Le public, j'en suis sûr, aura vite constaté que les adversaires du Gouvernement sont grandement divisés et nullement unis.

Le public sera en mesure d'établir la comparaison entre la faiblesse des critiques désuées de la gauche et la valeur du solide appui de la droite qui est assuré au budget présenté par l'honorable ministre des Finances.

J'aborderai incessamment la question de la dette publique. Il est nécessaire toutefois d'examiner la situation à l'époque où le Gouvernement prit en main les rênes du pouvoir, afin de se rendre exactement compte des ré-

sultats que nous avons obtenus au point de vue administratif. Au cours des observations qu'il a faites, mon honorable ami a cité certains chiffres concernant la levée des impôts durant les six ou huit années qui ont précédé notre arrivée aux affaires. Il a fait observer que, durant cette période, les gouvernements qui se sont succédé aux affaires n'avaient prélevé qu'une certaine somme d'impôts sur les contribuables du Canada. Le chef de l'opposition a ensuite fait l'addition des sommes que nous avons prélevées sous forme d'impôts depuis notre arrivée au pouvoir pour tirer la conclusion : "Voyez donc le plus fort montant de taxes que le Gouvernement du jour a extrait des goussets du peuple canadien"! Si j'ai bien compris, la comparaison invoquée par mon honorable ami vise à censurer la conduite de mes honorables amis de la gauche. Qu'est-il arrivé au cours des huit ou dix dernières années qui ont précédé l'arrivée du parti libéral aux affaires? Durant la dernière guerre, nos honorables collègues ont-ils prélevé sur le peuple canadien la même somme d'impôts que l'Angleterre, la France et les autres pays alliés pour payer les frais de guerre? Le gouvernement de l'époque a négligé de prélever un seul dollar à cette fin; il a laissé à ses successeurs le soin d'acquitter toute la dette de guerre jusqu'au dernier sou. Pire que cela. Le précédent ministère a laissé à ses successeurs le soin d'acquitter tous les frais de démobilisation de l'armée canadienne. Mon honorable ami a fait allusion aux hypothèques qui grèvent les fermes. Or, lorsque ses amis politiques abandonnèrent les rênes du pouvoir, le pays était grevé d'une hypothèque d'un billion et quelque centaines de mille dollars et ils n'ont jamais tenté de rembourser un seul dollar de cette dette au cours de leur passage aux affaires. Lorsque nous avons pris la direction des affaires, nous dûmes voir immédiatement à faire honneur aux dettes que nos prédécesseurs nous avaient léguées. Nous constatâmes qu'elles s'étaient accumulées et nous primes la première mesure nécessaire au salut du pays, savoir trouver le moyen d'équilibrer le budget. Et j'irai plus loin. Nos adversaires peuvent rétorquer en ce qui regarde la guerre que les dépenses étaient anormales et qu'il n'y avait pas lieu de s'attendre à ce qu'ils fussent en mesure de les acquitter au fur et à mesure par l'imposition de taxes, mais que disent-ils des dépenses normales et ordinaires qu'ils n'ont pas pu solder durant leur passage aux affaires? Si j'ai bonne mémoire, les membres de la gauche, qui se vantent d'avoir fait peser si légèrement sur les épaules du peuple le fardeau des taxes, ont ajouté durant la période de la guerre et de la démobilisation quelque chose comme \$13,773,000 au

[Le très hon. Mackenzie King.]